

RAPPORT N° 03/2-44  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**MISE EN ŒUVRE DE GAZON SYNTHETIQUE SABLE (ECOLES)**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de sécurité et la qualité environnementale dans les écoles, la Commune envisage de procéder à la mise en œuvre de gazon synthétique sablé dans les cours de récréation des écoles suivantes :

- Maternelle Camélias
- Maternelle Saint-François 4ème
- Maternelle la Chaumière
- Maternelle Jacarandas
- Maternelle La Source
- Maternelle Montgaillard

Ces travaux consisteront notamment en la :

- préparation du sol
- mise en œuvre de gazon synthétique sablé
- mise en œuvre de bordures,
- Travaux connexes.

Le coût global de l'ensemble est estimé à 200 000 € TTC.

Le financement est de :

- Région : 70%
- Commune : 30%

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2003.

Je vous demande en conséquence :

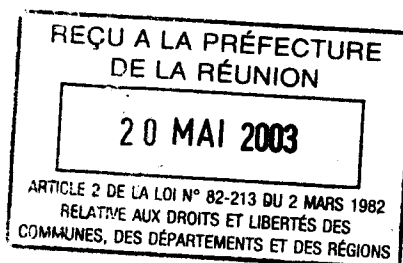
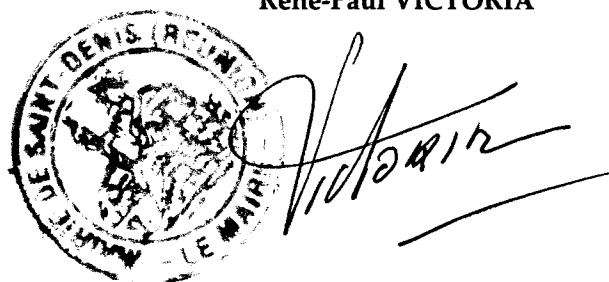
1. d'approuver le projet de mise en œuvre de gazon synthétique sablé ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Art 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
  - enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003 - les crédits définis seront inscrits au chapitre 23 Art 23.13 ;

**RAPPORT N° 03/2-44**

3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 03/2-44  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 6 mai 2003

**OBJET**

**MISE EN ŒUVRE DE GAZON SYNTHETIQUE SABLE (ECOLES)**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT n° 03/2-44 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de mise en œuvre de gazon synthétique sablé

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
- enveloppe budgétaire : Budget Principal 2003- Chapitre 23 / Article 23.13.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 14 MAI 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

